



# Politique de Classification de l'Information : Word [A.5.12]



15 mai 2026



Mis à jour le 17 mai 2026



36 min de lecture



3691 mots



19 vues



Télécharger le PDF

Sans classification, impossible de protéger ce qui doit l'être. Ce modèle Word définit 4 niveaux (Public, Interne, Confidentiel, Restreint) avec règles

## À RETENIR



### Template gratuit · Word

Sans classification, impossible de protéger ce qui doit l'être. Ce modèle Word définit 4 niveaux (Public, Interne, Confidentiel, Restreint) avec règles

précises de marquage, stockage, transmission et destruction par niveau — conforme A.5.12 ISO 27001:2022.

 **Télécharger (Word gratuit)**

La **politique de classification de l'information** est l'un des documents les plus structurants du Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI). Sans elle, il est impossible de répondre à la question fondamentale de toute démarche sécurité : comment protéger ce qu'on ne sait pas identifier ? Le contrôle **A.5.12 — Classification de l'information** de la norme **ISO/IEC 27001:2022** impose à toute organisation de définir et d'appliquer une politique de classification de l'information basée sur les besoins en matière de confidentialité, d'intégrité et de disponibilité, et en tenant compte des exigences légales, réglementaires et contractuelles applicables. Ce modèle Word, développé par **Ayi NEDJIMI**, consultant cybersécurité et Lead Implementer ISO 27001, définit **4 niveaux de classification** (Public, Interne, Confidentiel, Restreint/Secret) avec des règles précises de marquage, de stockage, de transmission, de partage et de destruction pour chaque niveau. Cette politique est le document de référence qui permet à chaque collaborateur de savoir comment traiter un document selon sa sensibilité, à chaque propriétaire d'actif de définir la classification appropriée pour ses données, et aux auditeurs de vérifier la cohérence entre les niveaux déclarés et les mesures de protection appliquées. Elle est directement liée au contrôle A.5.9 (inventaire des actifs), A.5.13 (marquage de l'information), A.5.14 (transfert de l'information), et A.8.10 (effacement de l'information). La classification de l'information n'est pas un exercice théorique : c'est le mécanisme qui permet d'allouer les ressources de sécurité proportionnellement à la valeur et à la sensibilité des actifs — un principe d'efficacité économique autant qu'une exigence normative. Cette politique concerne toutes les organisations, quelle que soit leur taille, leur secteur ou leur niveau de maturité SMSI, et elle doit être

---